Une riviÃ"re sur la Cà te-Nord obtient la personnalité juridique

Dossier de

de /> la rédaction de H2o April 2021

Considérée comme l'une des derniÃ"res grandes riviÃ"res sauvages du Québec, la riviÃ"re Magpie, située dans la régi de la Côte-Nord, est reconnue pour ses rapides et appréciée par les amateurs de rafting. Le cours d'eau de 280 kilomÃ"tres détient désormais des droits, une premiÃ"re au Canada. Le Conseil des Innus d'Ekuanitshit et la Municipalité régionale du Comté de Minganie ont octroyé le statut de personnalité juridique à la riviÃ"re. Le geste est-il purement symbolique ? La directrice générale au Centre québécois du droit de l'environnement, GeneviÃ"ve Paul, explique la portée d'une telle décision. "L'initiative pourrait influencer d'autres législateurs, selon la juriste. [...] Il s'agit d'une invitation à mieux prendre en compte les traditions innues sur le territoire et à repenser notre maniÃ"re de concevoir notre relation avec la nature."

Photo CharlÃ"ne Daubenfeld / SNAP Québec
Interview de Radio-Canada

Â

Voir aussi sur ce sujet :
L'article d'Alexandre Shields -Â Le Devoir

Élus et Autochtones promettent de bloquer Hydro-Québec sur la riviÃ"re Magpie

Alors que le gouvernement Legault a délaissé un important projet d'aire protégée pour la riviÃ"re Magpie, des élus de la Côte-Nord et des représentants des PremiÃ"res Nations promettent de préserver le cours d'eau en lui accordant un statut de personnalité juridique. Ils entendent donc bloquer la voie à Hydro-Québec, qui n'a pas renoncé au développement d'un projet hydroélectrique sur cette riviÃ"re. "Le gouvernement du Québec avait l'occasion de préserve la riviÃ"re avec les projets d'aires protégées. Mais le projet pour la Magpie a été complÃ"tement ignoré. Maintenant, on peut plus attendre, donc on agit et on veut protéger la riviÃ"re", a résumé le chef du Conseil des Innus de Ekuanitshit, Jean-Charles Piétacho. "Il n'y aura pas d'ouvrage d'Hydro-Québec sur la Magpie", a-t-il ajouté. Le préfet de la Municipalité régionale du Comté de Minganie, Luc NoëI, a lui aussi plaidé pour la protection de ce cours d'eau, jugeant que celui-ci représente un élément central du développement récréotouristique de la région. "On ne veut pas justo"

https://www.h2o.net

devenir des réservoirs pour Hydro-Québec. [...] La protection de la riviÃ"re Magpie s'inscrit pour nous dans une équivalence, aprÃ"s le harnachement de la riviÃ"re Romaine, et représente un équilibre nécessaire et sain avec le développement hydroélectrique et industriel de notre région."

C'est dans ce contexte que la MRC de Minganie et le Conseil des Innus de Ekuanitshit ont annoncé mardi l'adoption de résolutions accordant un statut de personnalité juridique à la riviÃ"re. Ce statut reconnaît la Magpie comme une entité vivante possédant des droits qui lui sont propres, au même titre qu'un être humain ou qu'une corporation. Ces droits comprennent le droit au respect de ses cycles naturels et le droit de maintenir son intégrité écologique. Les résolutions prévoient aussi la nomination de "gardiens" qui auront pour tâche de veiller au respect des droits de la riviÃ"re, notamment devant les tribunaux. Une telle initiative pourrait d'ailleurs devoir subir le test des tribunaux si un projet, comme la construction d'un barrage, était présenté par Hydro-Québec. La présidente de l'Observatoire international de droits de la nature, Yenny Vega Cardenas, estime toutefois que les assises juridiques sont solides, même s'il s'agit d'une premiÃ"re au Canada.

De leur côté, les élus et les groupes écologistes qui ont participé au processus promettent de préserver la rivière, m si le gouvernement Legault a rejeté un projet d'aire protégée qui devait occuper un territoire de 2 602 kilomètres carrés de long de la Magpie. Ce projet, qui faisait partie des 83 projets d'aires protégées délaissés dans la portion sud du territoire québécois, a vraisemblablement été mis de côté en raison du potentiel hydroélectrique de la rivière.